Réunion adhérents

le 20 juin 2023

Vivre à Lourmarin

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Respect du cadre de vie

Information et réflexion collective

Développement innovant et harmonieux

Préservation des ressources naturelles

EAU - AIR – TERRE

Application de la Charte du Parc naturel régional du Luberon

Promotion d'un tourisme durable

Protection du patrimoine et de la beauté des paysages

Protection - **P**atrimoine - **E**nvironnement - **L**ourmarin

Vivre à Lourmarin, une mobilisation citoyenne contre le sur-tourisme et la détérioration du cadre de vie du village

Sommaire de la réunion

- **Bilan des premiers mois de Vivre à Lourmarin**
- **Éclairage sur les règles relatives aux parkings à Lourmarin**
- **Intervention de Madame Frédérique Monjanel, architecte : « Projet des trois parkings supplémentaires à Lourmarin, quels impacts pour le village ? »**
- **Présentation des prochaines actions de Vivre à Lourmarin**
- **Appel à rejoindre le groupe de travail de Vivre à Lourmarin**

Vivre à Lourmarin

déjà 4 mois

seulement 4 mois

Un site internet proposant contenus et informations sur les sujets de l'eau, de la préservation des sols, du tourisme et du patrimoine

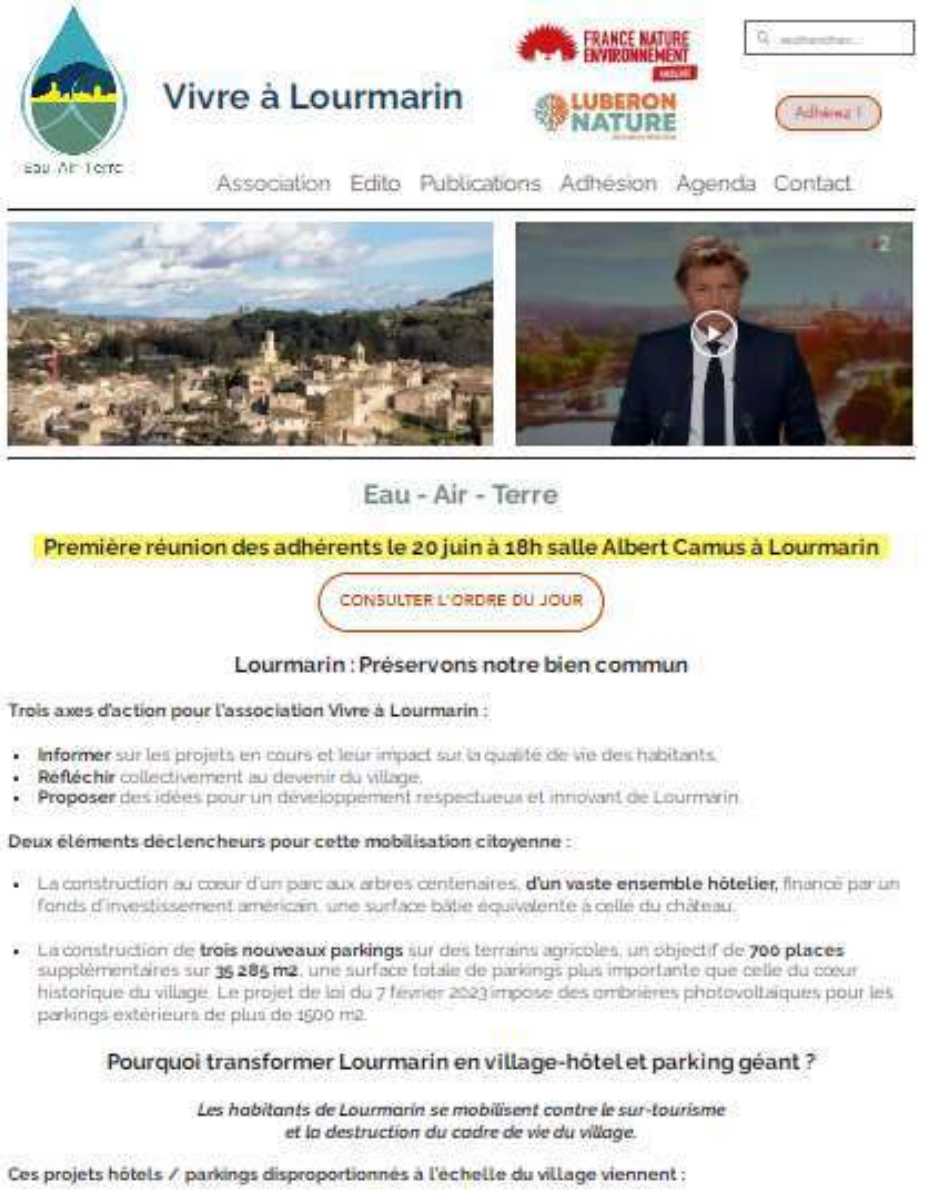

Un nombre d'adhérents croissant

166 adhérents

Plus de 50 sympathisants

Une communication par e-mail une fois par mois

Réunion de lancement grand public du 24 avril dernier

Plus de 200 participants

Couverture presse : Article dans La Provence du 24/05, France 3 région JT 13h et 19h des 26 et 27/05, France 2 JT 20H du 28/05

LA PROVENCE - EDITION DU MERCREDI 24/05/2023, par R.Ca. et C.G.

Soutiens officiels de :

France Nature Environnement, fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, porte-parole d'un mouvement de 6 209 associations

Luberon Nature, créée en 1966 et agréée depuis 1979 au titre de la protection de l'environnement dans les départements de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence. Habilitée à siéger dans les instances consultatives départementales et à participer au dialogue environnemental.

Développement du réseau avec les associations portant la même vision du territoire : Bien Vivre à Ansouis, Collectif de Buoux, Association de Cabrières d'Avignon, Les Amis de la Bonde, SNT84…

Un groupe de travail organisé et déterminé à défendre le cadre de vie du village

Eclairage sur les règles relatives aux parkings à Lourmarin :

Plan Local d'Urbanisme et avis de l'Etat

Un PLU qui n’impose aucune contrainte aux commerçants, restaurateurs et hôteliers pour le centre du village

<u>Zone UA</u> : Correspond au centre historique de la commune.

- Elle regroupe l’habitat ancien et traditionnel de la commune et les commerces de tous types.

- **Le stationnement est non règlementé par le Plan Local d’Urbanisme.** Cela permet le développement de l’activité commerciale sans contrainte de gestion du stationnement de la clientèle par les commerçants, hôteliers et restaurateurs. Le besoin estimé par la Mairie pour les commerçants est de 100 places sur les 850 existantes.

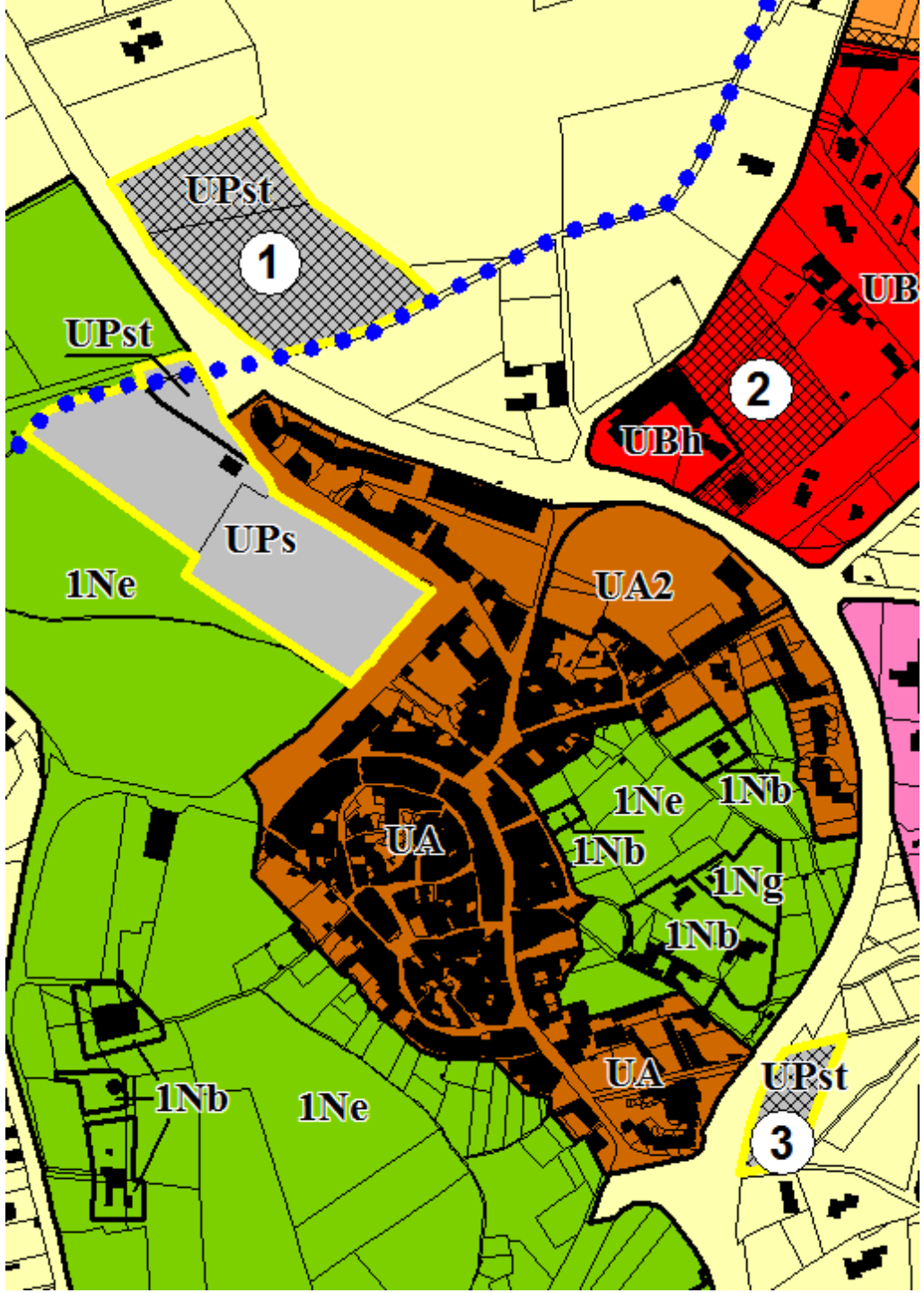

Un PLU qui n’impose aucune contrainte aux commerçants, restaurateurs et hôteliers pour le centre du village

<u>Zone 1N</u> : Zone dont les sites paysagers doivent être protégés.

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions et installations doit être assuré en dehors des voies publiques ou privées susceptibles d’être affectées à la circulation publique.

Les besoins minimums à prendre en compte sont pour les habitations uniquement :
2 places de stationnement par logement de moins de 50 m2 de surface de plancher ; 3 places de stationnement par logement de 150 m2 de surface de plancher et plus.

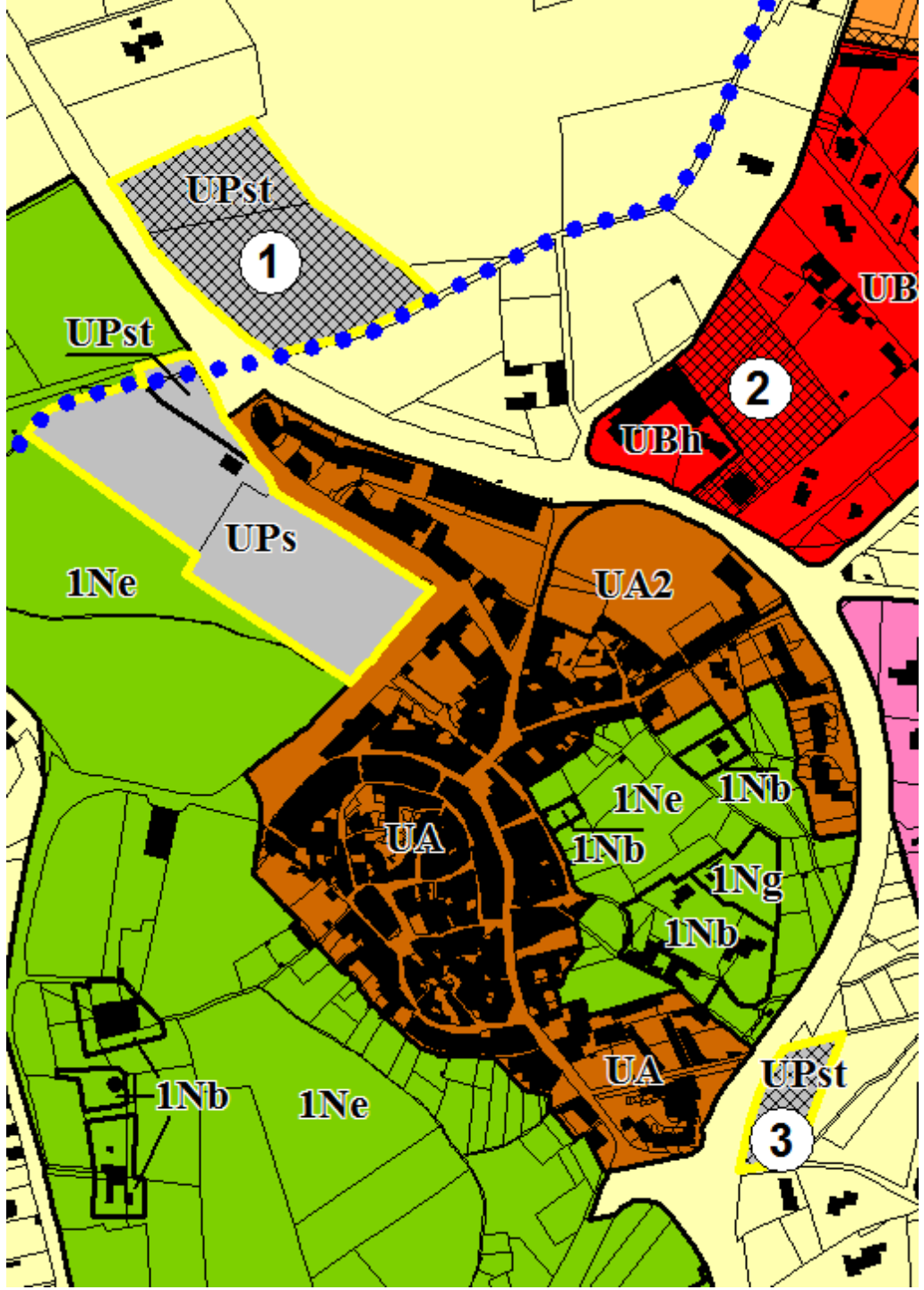

PLU 2018

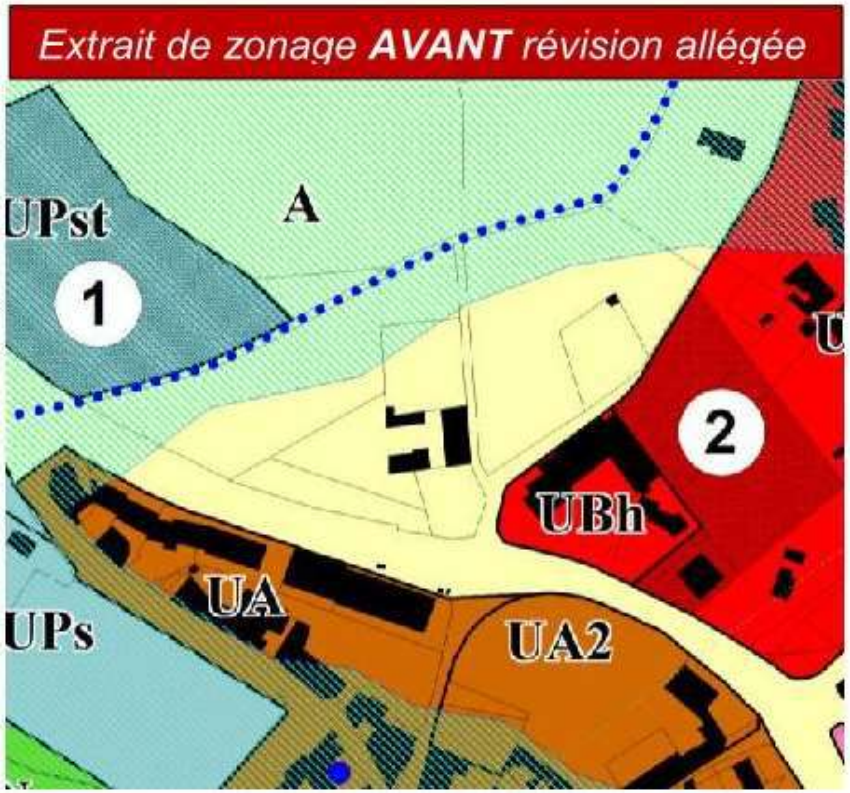

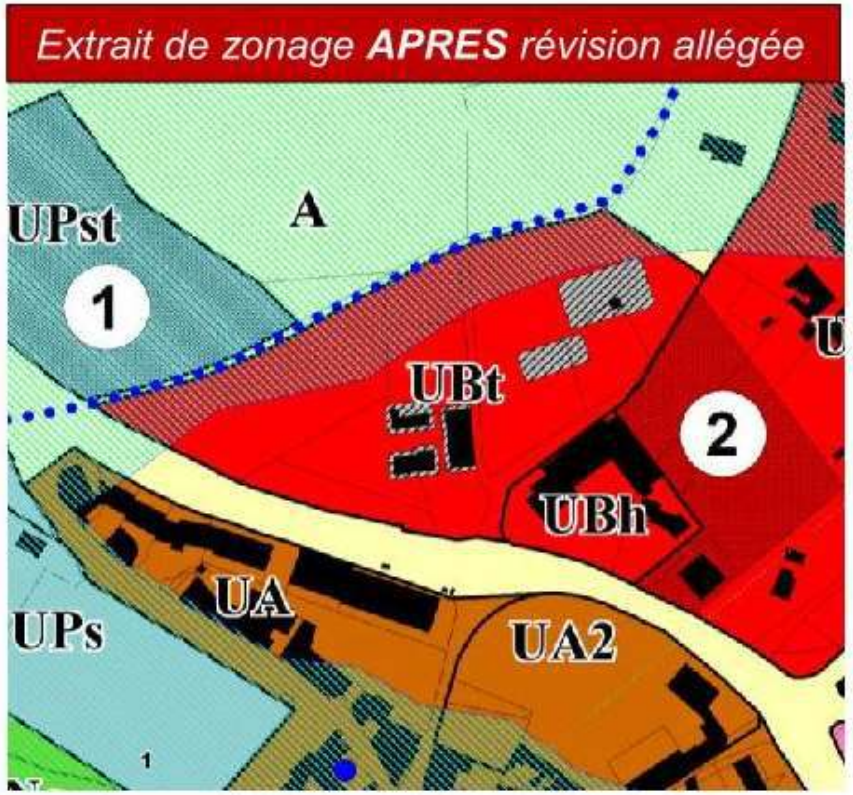

Révision allégée du PLU

Zones A : est une zone à maintenir en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Zone UB : Destinée principalement à recevoir de l'habitat. Elle peut également accueillir une mixité des fonctions (bureaux, services, commerce etc.). Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions et installations doit être assuré en dehors des voies publiques ou privées.
Hôtels et restaurants : 1,5 place par chambre ou par 4 couverts sont demandées dans le cadre de la révision allégée.

« De manière générale, en cas d'impossibilité technique de pouvoir aménager le nombre de places nécessaires, le pétitionnaire peut être tenu quitte de ce obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui même sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat, soit de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement ou en cours de réalisation, soit de l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement existant ou en cours de réalisation. » **PLU 2018**

Zone Upst : correspond à l'emprise d'espaces de stationnement

LE PLU de 2018 :

3 projets annoncés (700 places) qui :

- s'échelonnent tous autour du même axe routier (D943)
- viennent s'ajouter aux 3 parkings existants sur le même axe

Total de 1 550 places de parkings publics pour 1000 habitants

A titre de comparaison :

L'Isle-sur-la-Sorgue : 2600 places de parkings publics pour 20 000 habitants

Mise en garde et réserve quant aux projets de parkings annoncés dans le PLU : Avis de l'Etat du 1er juin 2017

« la commune a fait le choix d'inscrire plusieurs emplacements réservés (ER) en vue de la création d'aires de stationnement. L'ER1 est situé dans les abords de plusieurs monuments historiques protégés….cette vaste parcelle de 2,46 ha est actuellement vierge de construction et participe à la qualité paysagère et la vue offerte depuis le château vers le village et le grand paysage. En tout état de cause, il serait souhaitable de conserver ce terrain en l'état. Néanmoins, si aucune solution alternative ne peut être trouvée à la problématique des stationnements estivaux…L'impact dans le paysage lointain et proche de cet équipement devra être mesuré et les aménagements devront faire l'objet d'un projet paysager d'ensemble. »

Implantation des parkings existants et annoncés, tous situés sur dans le périmètre de protection des monuments historiques

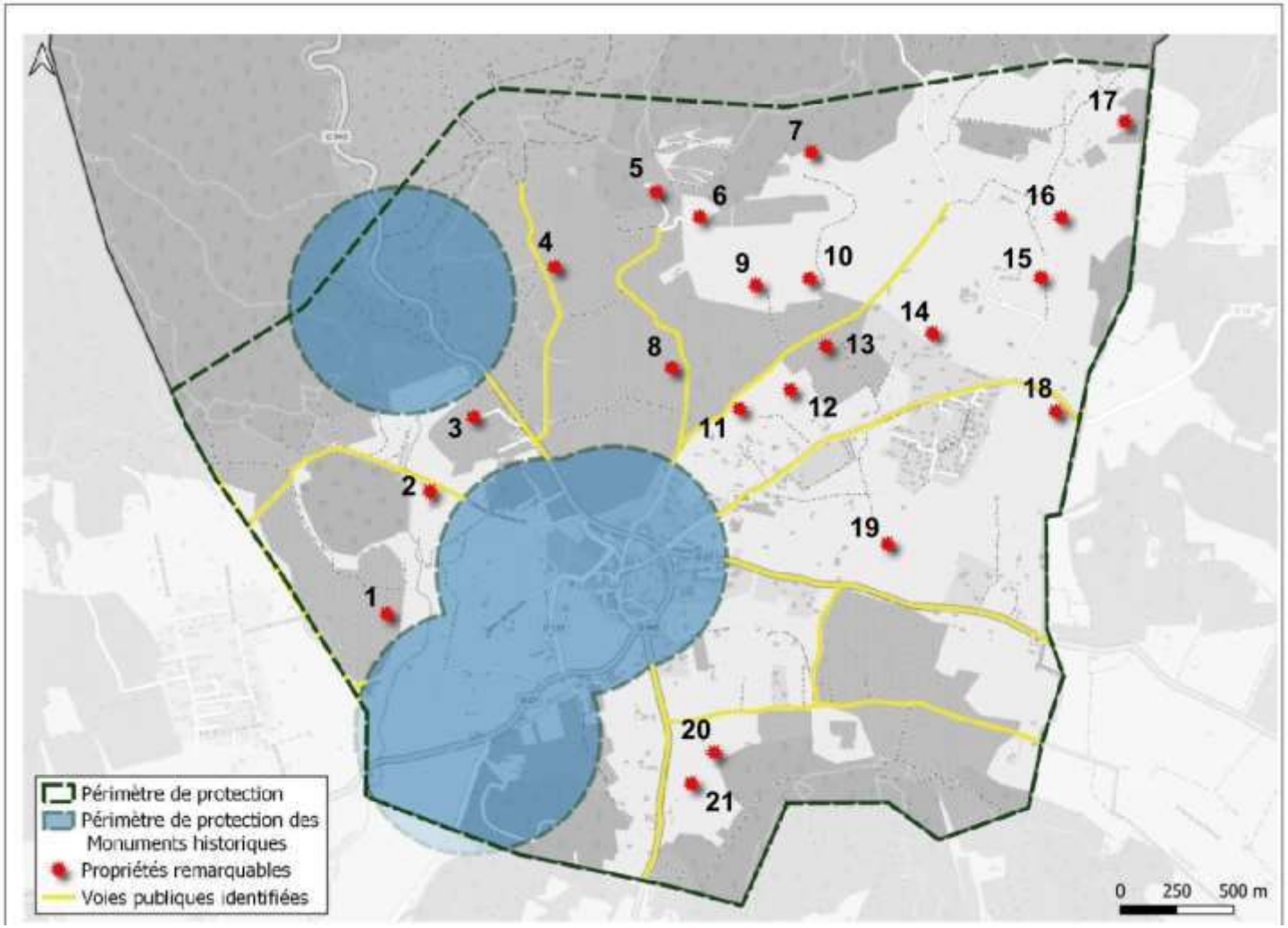

« Projet des trois parkings supplémentaires à Lourmarin, quels impacts pour le village ? »

« Lourmarin, le génie du lieu »

le village entre les vignes les oliviers et les montagnes, envie de s’arrêter, envie de revenir…

Paix, beauté, plénitude, durabilité, instant…éternité – image ancrée dans la mémoire

Lourmarin
Google Earth
1985
43°45'51.89"N 5°21'49.44"E élév. 0 m altitude 878 m

« Lourmarin, un village entouré de cultures

« Lourmarin, des petits parkings disséminés, à l'échelle du village, améliorables, optimisables »

Les parking existants
À échelles humaine, améliorables
Lourmarin

Un parking existant
à échelle humaine, améliorable

Un parking existant
à échelle humaine, améliorable

Lourmarin? Comment gérer le PIC du vendredi matin et de quelques évènements?

- En complétant l’offre parking de façon diffuse
- En intégrant des parkings éphémères
- En proposant un aménagement piéton adéquat et une signalisation adaptée

« Ansouis, 150 places, 1000 habitants, trois parkings et des places en diffus »

15p
15 p
Parking
principal **70**
places
Ansouis
Parking
centre
20 places
30 en diffus
dans la ville

« Cucuron : 250 places sur les parkings publics, total stationnement 500 places pour 1772 habitants »

50
40 à 50
16 (étang)
46 + 3 autocars
54
20
25
20
Cucuron
7
30
17
55
8
10 à 15
25
Google Earth
1985
43°46'21.98"N 5°26'22.61"E élév. 345 m altitude 1.04 km

Le parking en nappe est hors d'échelle et destructeur

trop grand, 400 places est la dimension d'un parking de gare

trop loin, 300m à pied est un maximum acceptable, le parking proposé est à plus de 500m

générateur de nuisance: insécurité pour les pietons, bruit, attente, ralentissement de la circulation, pollution des sols

détruit le Génie du Lieu

Noter que 200 places est un parking de centre commercial

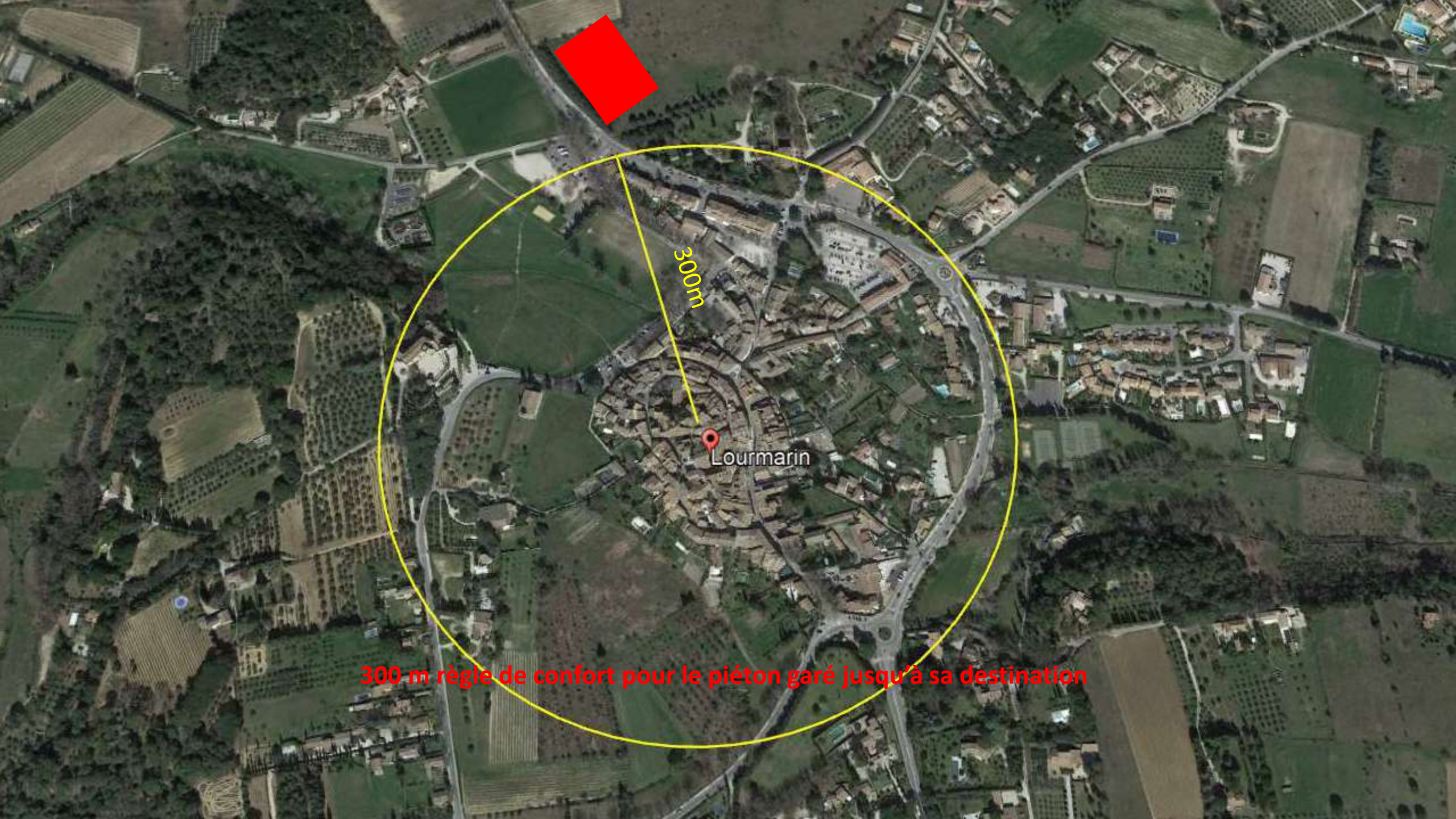
300m
Lourmarin
300 m règle de confort pour le piéton garé jusqu'à sa destination

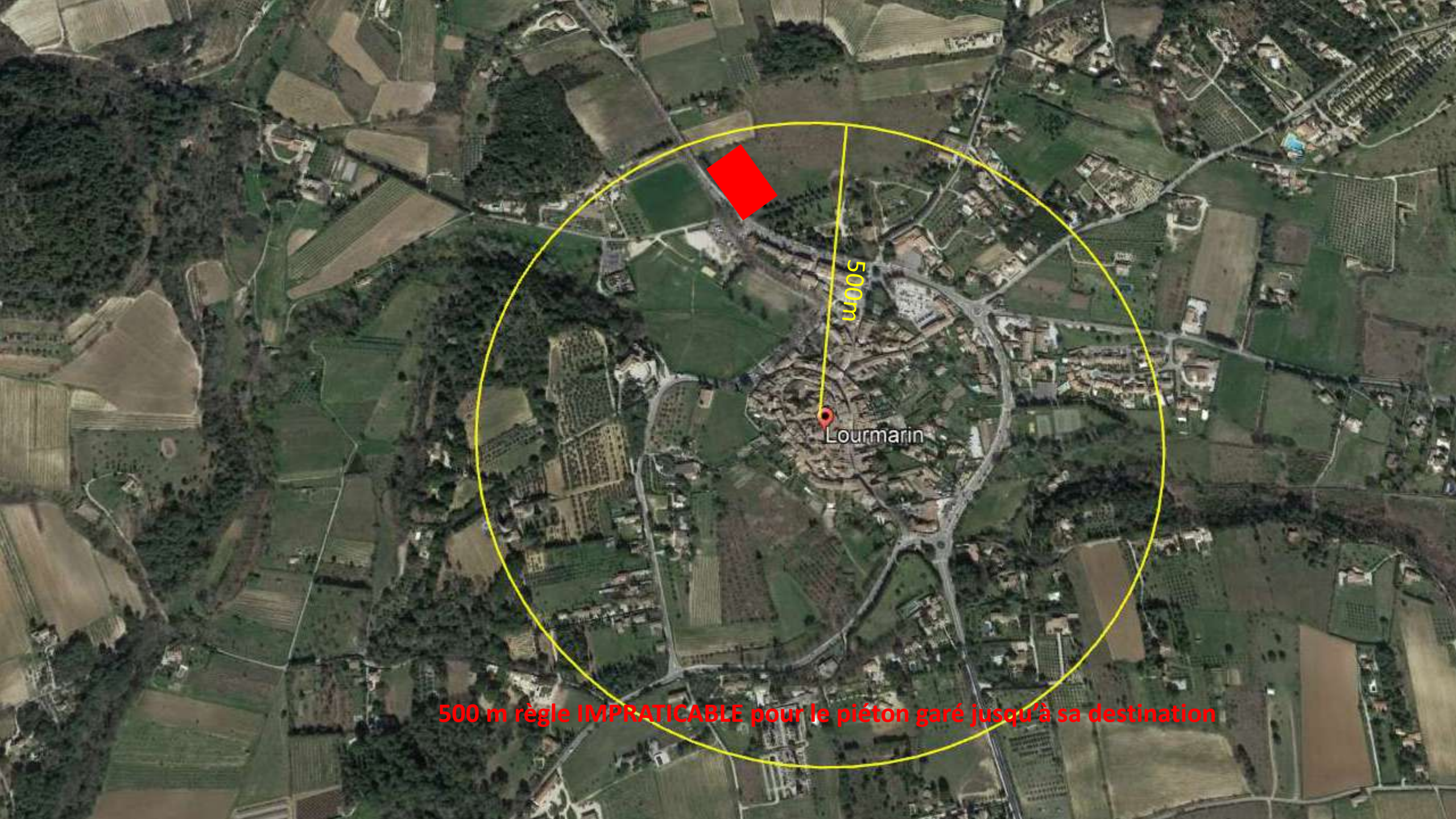
500m
Lourmarin
500 m règle IMPRATICABLE pour le piéton garé jusqu'à sa destination

570m
Lourmarin
570 m règle IMPRATICABLE pour le piéton garé jusqu'à sa destination

130 m, c'est la longueur du parking en nappe
130m

Ctrl+L
Ctrl+M
Ne pas encombrer cette si belle route

L’axe RD 943 un axe majeur de circulation entre Apt et Aix-en-Provence

- Site vaucluse.fr : « La Combe de Lourmarin, un site remarquable... et une route unique... »

  La RD 943 concentre tous les types d’usagers : véhicules légers, poids lourds, deux roues motorisées, vélos, cars scolaires et touristiques.

- **Trafic moyen annuel 2019 :** 3 779 véhicules/jour dans les deux sens, dont une centaine de poids lourds.

- **Moyenne estivale (juillet/août) :** 5 302 véhicules/jour et 5 666 en août.

- **Pic de circulation du vendredi en été entre 9h et 13h :** 660 voiture par heure. Pointes à l'arrivée et au départ, le trafic peut doubler voir tripler à ces moments donc facilement atteindre 1500 voitures par heure ou 25 par minute donc une toute les 3 secondes...

« les dimensions du projet de parking de Lourmarin »
400 places: plus qu’un centre commercial

Règles de base, sans confort

COMMUNE DE LOURMARIN

PROJET DE STATIONNEMENT
ROUTE D'APT.
SCHÉMA DE PRINCIPE
PLAN ET COUPE

ANNEXE 8

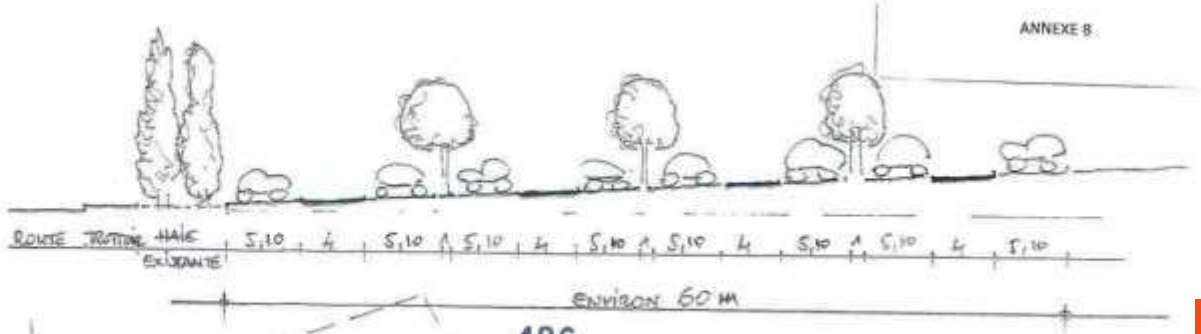

Total : 400 environ

- **Pas d'équipement**
- **Pas de zone de repos**
- **Pas de largeur de passage suffisante sous les arbres**
- **Parking plus étroit que celui de l'hyper U de Pertuis**
- **Ombre?**
- **Sol?**

Projet pour l’ER3 :

- ✓ Parking construit sur une terre agricole cultivée et irriguée
- ✓ 180 places
- ✓ Une seule entrée/sortie pour les véhicules
- ✓ Pas de sortie piéton
- ✓ L’emplacement motos prévu n’est pas indiqué

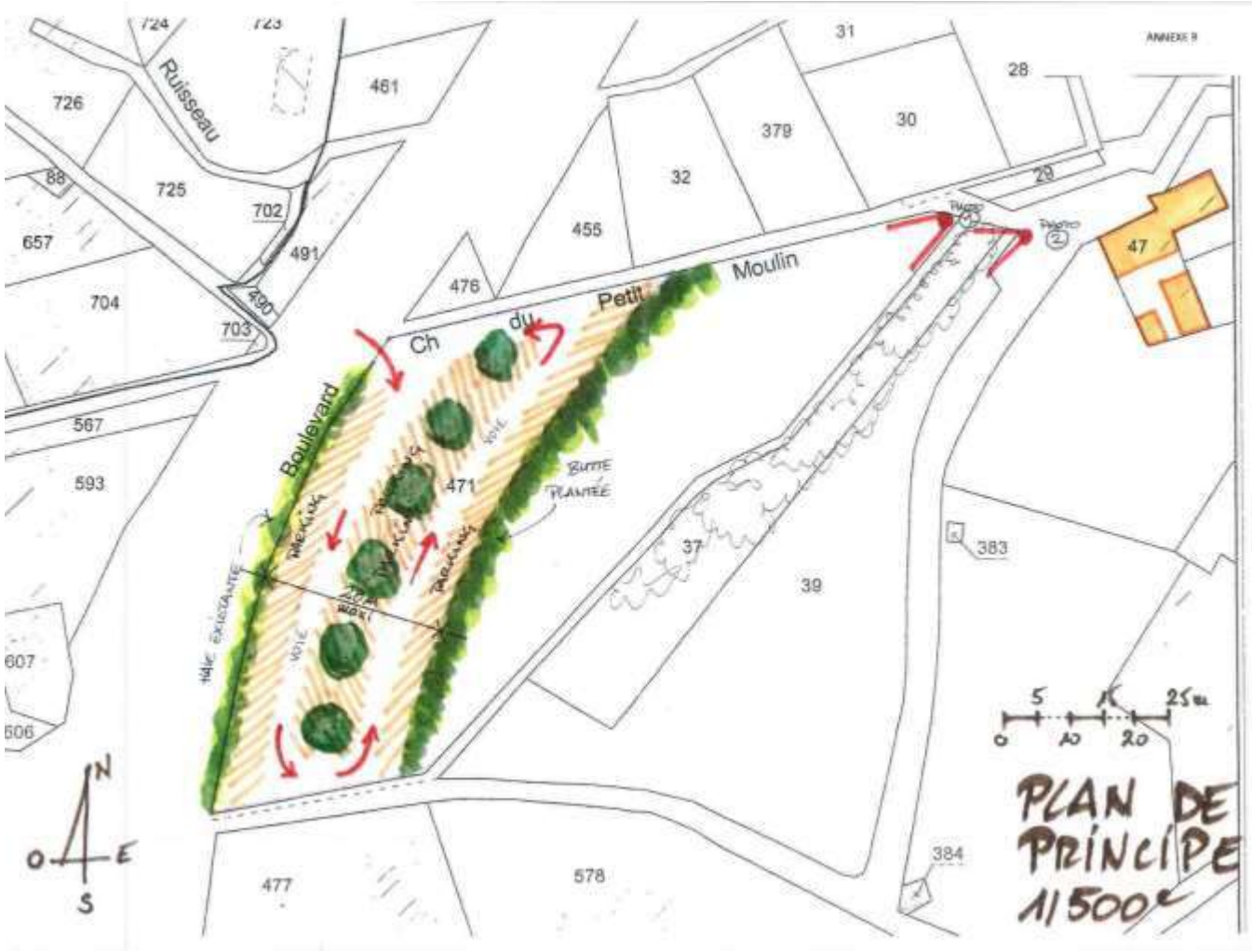

Hyper U de Pertuis: 200 places en nappe

Super U de Puyvert : 190 places

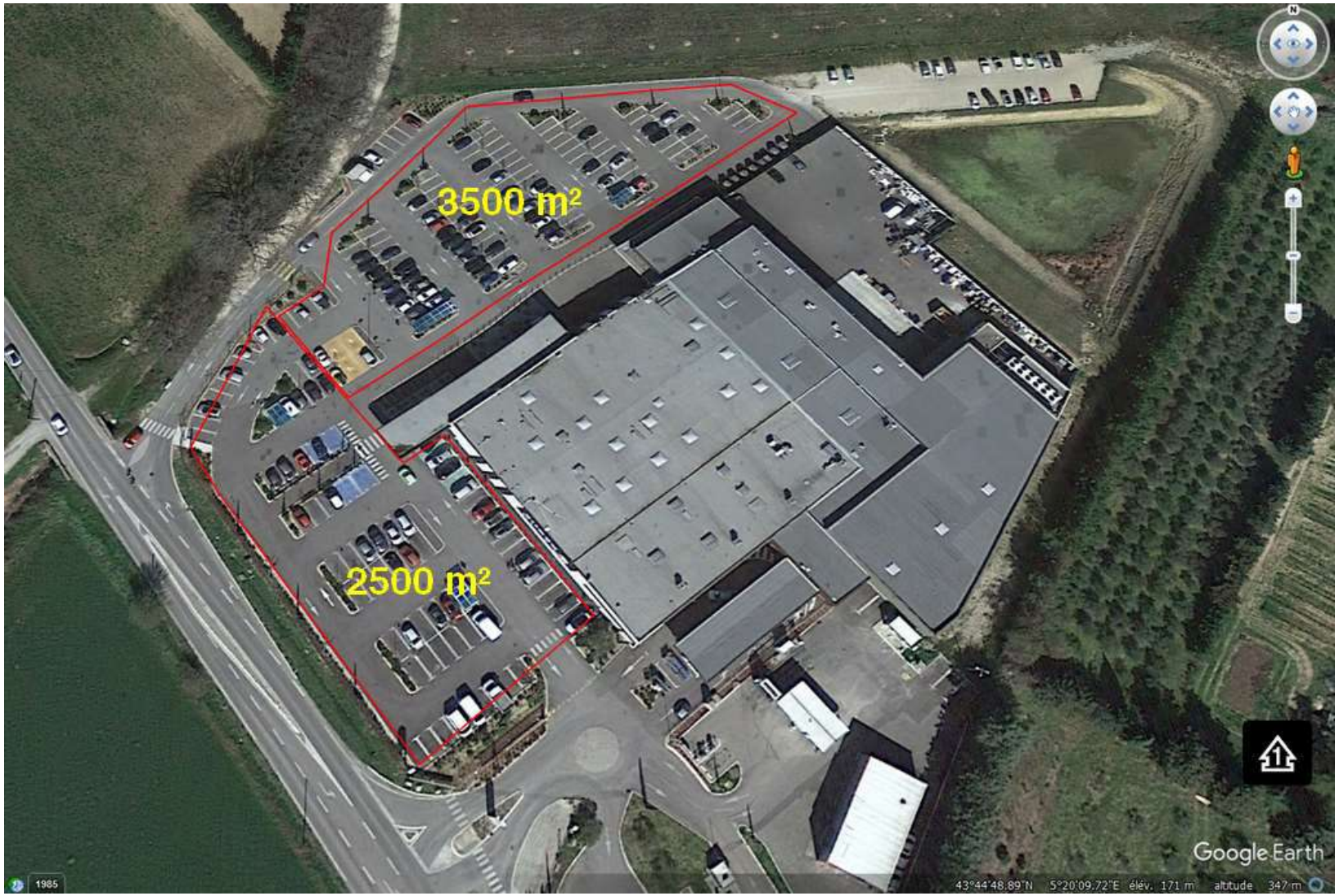

« Comment est défini un parking dit écologique »

Les éléments structurants du parking aérien vertueux:

Intégration – dimensions
Le sol
L’ombre
La signalisation, Le fonctionnement dynamique, la réversibilité
Les équipements
Les modes doux

Intégration - dimension

Les parkings doivent être le plus possible intégrés au paysage, et IL NE FAUT PAS générer des zones en « nappe de voiture»

- Le rendre praticable pour le piéton, qui doit marcher au maximum 300 m vers sa destination
- Eviter tout type d'embouteillage qui crée des émissions de CO2 aux heures de pointe
- Ne pas créer une équipement surdimensionné pour gère que le Pic de fréquentation, soit, le jour de marché et les mois d'été.
- Réduire leur taille en démultipliant le nombre, de façon équilibrée sur le territoire.
- Privilégier le système de contre-allée avec simple ou double rangée de parking
- Proposer des dents creuse avec zone de retournement
- Positionner ces places en « plus » sur l'ensemble des accès au village
- Relayer l'accès au village par des trottoirs piétons très bien signalisés.

Le sol

Un sol perméable en complément de sa capacité à gérer les eaux pluviales, apporte sa contribution pour :

•**La réduction des îlots de chaleur** : en permettant l'implantation de surfaces engazonnées en milieu urbain, le système de dalle gazon contribue à réduire les îlots de chaleur, souvent associés aux surfaces bétonnées ou asphaltées. Les espaces engazonnés offrent une meilleure régulation thermique en absorbant et en évaporant l'eau, ce qui permet de rafraîchir l'air ambiant.
•**L'amélioration de la qualité de l'air** : les espaces engazonnés aident à absorber les polluants atmosphériques tels que le CO2 et à produire de l'oxygène. De plus, les surfaces végétalisées participent à la réduction des particules fines en suspension dans l'air.
•**La biodiversité** : le système de dalle gazon favorise le développement de la biodiversité en milieu urbain en offrant un habitat propice à la faune et la flore. Elle contribue à la création de corridors écologiques et participe au maintien des écosystèmes.

Le sol

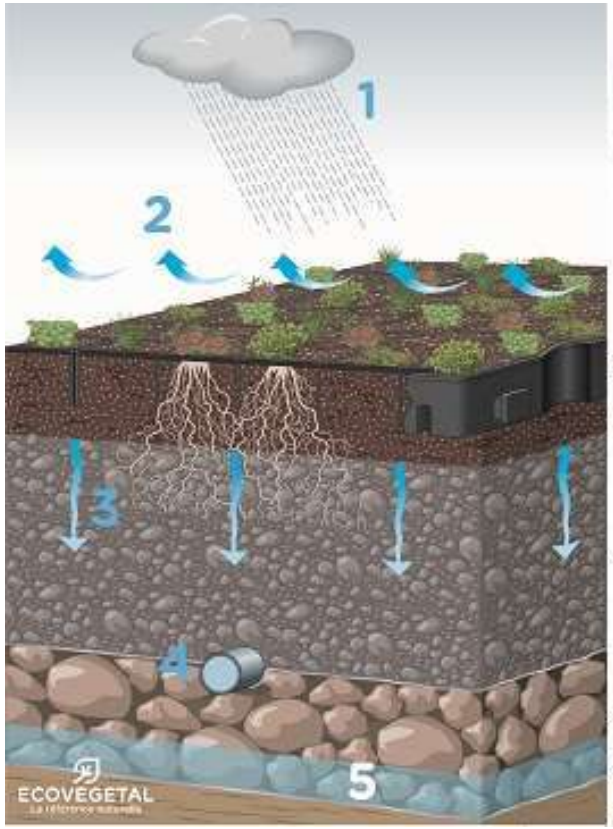

1- PHENOMENE PLUVIEUX
2- EVAPOTRANSPIRATION
3- INFILTRATION
4- DRAIN DE SECURITE FACULTATIF
5- STOCKAGE TEMPORAIRE

DALLE ECORASTER

LIT DE POSE

FONDATION QUALIFIEE DRAINANT

SOUS-FONDATION 40/80

GEOTEXTILE ANTICONTAMINANT

FOND DE FORME

Les parkings drainants et les parkings végétalisés sont des techniques environnementales qui contribuent de façon significative à la préservation des sols en les rendant perméables. Les sols drainants permettent l'infiltration de l'eau dans le sol, l'évaporation de l'eau en milieu urbain et évitent un maximum le ruissellement de surface.

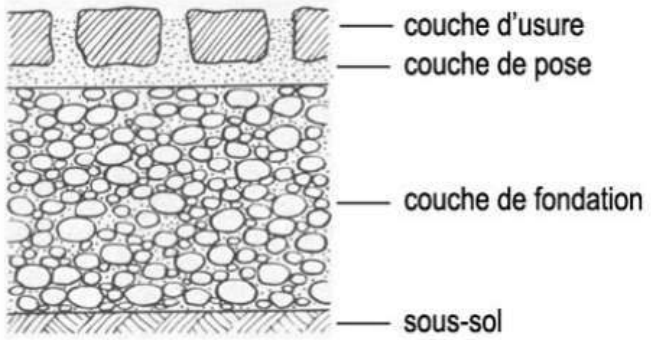

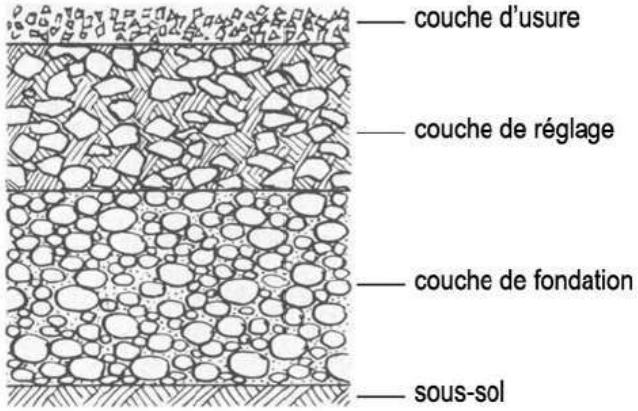

L’ombre

- Nécessite de planter dès le départ des arbres d’une certaine maturité
- Nécessite de prévoir des zones de pleine terre entre les voitures, ce qui augment la dimension minimum
- Le cheminement piéton doit de sortie du parking doit être à l’ombre ce qui implique une largeur de passage

La signalisation, le fonctionnement dynamique, la réversibilité

- Utiliser le solaire
- Prévoir des zone de cheminement très bien balisée
- Indiquer à l'avance la disponibilité des places
- Pouvoir utiliser le lieu pour une autre activité, sportive ou autre

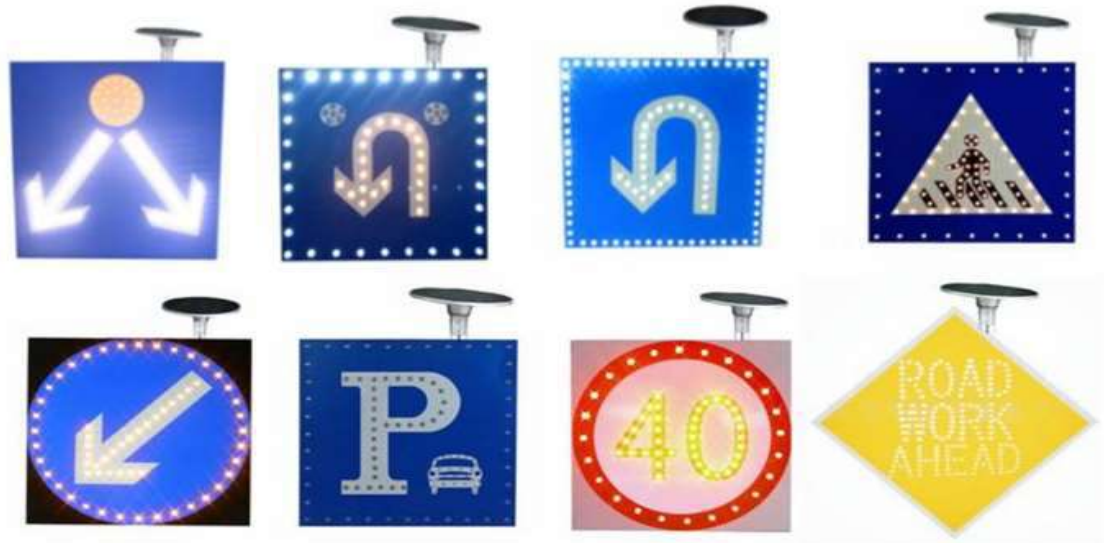

Les équipements

Un parking bien équipé aujourd'hui propose les équipements suivants:

- Source d'eau potable
- Vélo en location
- Borne de recharge de voiture électrique
- Borne de rechargement de téléphone portable
- Bancs pour s'assoir et se reposer
- Petite zone de poubelles

Les modes doux

Préserver le centre-ville en privilégiant les moyens de transport de mobilité douce

La marche à pied

Le Vélo

Les véhicules électriques Individuels (NVEI)

Les vélos-motos taxi électrique 3 roues

Vivre à Lourmarin continue à travailler sur différents sujets

qui vous seront présentés en septembre

Bel été !